



Section des unités de recherche

Carnet de visite des unités de recherche

Ce document est destiné aux membres des comités d'experts.
Il présente succinctement l'ensemble du processus d'évaluation.

Version Vague A

— Septembre 2009 —

Carnet de visite des unités de recherche

I **ROLE DU COMITE D'EXPERTS**

II **COMPOSITION DU COMITE D'EXPERTS**

III **DEROULEMENT DE L'EVALUATION**

IV **REUNION DE RESTITUTION ET NOTATION**

I - Rôle du comité d'experts

Le comité d'experts évalue grâce aux documents fournis et à une visite sur site, tous les aspects des activités conduites par les unités de recherche des établissements et organismes concernés sur la base du dossier de contractualisation de l'unité. Les évaluations doivent prendre en compte le bilan et le projet de chaque équipe, le bilan global et le projet global de l'unité.

Les évaluations apportent aux acteurs et aux différents niveaux de tutelle de la recherche et de l'enseignement supérieur des éléments objectifs d'appréciation de la qualité de l'activité menée dans les unités de recherche. Les décisions de reconnaissance ainsi que l'affectation des moyens humains et financiers demeurent pleinement de la compétence de l'État ou des établissements concernés.

Il s'agit :

- pour une unité en renouvellement, d'étudier le bilan de l'activité des quatre années précédentes, d'étudier le projet, et de dégager les lignes de forces et les points à améliorer globalement et équipe par équipe.
- pour une unité nouvelle ou en recomposition d'étudier le projet, d'analyser l'étude prospective ainsi que les objectifs et la stratégie définis pour les quatre prochaines années globalement et équipe par équipe.

II - Composition du comité d'experts

Le comité d'experts est constitué d'une part d'au moins six experts dont un président et, d'autre part, d'un représentant de l'instance d'évaluation des personnels de chaque établissement dont relève l'unité évaluée, sur proposition de cette instance (CoNRS, CNU¹, commissions scientifiques spécialisées de l'INSERM²...). La liste des experts est rendue publique. Toutefois, pour les petites unités la taille du comité peut être réduite.

Ces experts peuvent être des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des ingénieurs et techniciens du monde de la recherche académique ou industrielle, française ou étrangère.

Les présidents ou directeurs des organismes ou leurs représentants, assistent aux rencontres avec le directeur d'unité ou avec les équipes et interviennent à la demande du président du comité d'experts pour apporter des éléments de contexte ou des précisions sur la stratégie des organismes.

Le comité d'experts est accompagné pour la visite d'un délégué scientifique, représentant de l'AERES qui veille au bon déroulement de l'évaluation et au respect des procédures. Le représentant de l'AERES n'est pas membre du comité d'experts.

III - Déroulement de l'évaluation

Les membres du comité d'experts analysent le dossier d'évaluation de l'unité et préparent les entretiens qui vont s'y dérouler en adoptant la grille d'analyse fournie par la trame proposée pour le rapport d'évaluation.

La visite sur site débute par une rencontre entre les experts pour fixer les détails de la visite et le rôle de chacun. Le président du comité d'experts assure le bon déroulement de la visite selon le planning prévu en concertation / après consultation du directeur d'unité et dirige toutes les discussions.

Typiquement, le planning d'une visite comprend :

- Une rencontre en séance publique avec le directeur d'unité assisté de tout ou partie de son équipe de direction. La présentation de l'activité de l'unité ne doit pas dépasser une heure. Plutôt qu'un inventaire exhaustif, elle mettra l'accent sur les faits scientifiques les plus marquants et / ou les évolutions significatives de son positionnement (réorientations thématiques...). Le directeur présentera et commentera son décompte des produits de l'unité.
- Une rencontre in situ avec les équipes de recherche. Si le nombre d'équipes le justifie, le comité d'experts peut se scinder afin de consacrer un temps suffisant à chaque équipe.

Une rencontre avec les équipes techniques quand leur rôle le justifie.

- Une rencontre avec le conseil d'unité et / ou les représentants du personnel et avec les doctorants (ces réunions se tiennent à huis-clos avec le comité).
- Le comité d'experts peut auditionner toute personne qu'il juge utile et recueille l'avis des tutelles présentes.

¹ Conseil national des universités.

² Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Une discussion à huis-clos entre les membres de comité d'experts. Le représentant de l'AERES assiste à l'huis-clos sans intervenir sur les appréciations de fond, les représentants des tutelles n'assistant pas à l'huis-clos. Le comité réalise une synthèse de l'évaluation qui constitue l'ébauche du rapport. Cette ébauche n'est pas communiquée oralement à l'unité.

A la fin de la visite, le président du comité d'experts organise la rédaction du rapport dont une première version est immédiatement déposée dans la GED (application de gestion électronique de document de l'AERES). Le rapport reflète la position collective des membres du comité.

Le président garde la possibilité d'amender ce premier document en concertation avec les experts pendant une période maximale de deux semaines, suivant la visite de l'unité. A l'issue de celle-ci, le rapport est validé en première instance par le délégué scientifique. L'avis du comité prend en compte différents critères à considérer en fonction de la nature de la recherche (fondamentale, appliquée, finalisée) conduite par l'unité (voir le document annexe décrivant ces critères).

Le rapport suit le format de la maquette fournie par l'AERES.

Les écueils à éviter dans la rédaction du dossier sont :

- un rapport descriptif des activités de l'unité sans réelle analyse des forces et des faiblesses,
- un rapport allusif qui ne permet pas de comprendre la situation de l'unité,
- un rapport édulcoré dans sa forme et qui est en inadéquation avec la notation finale.

IV - Réunion de restitution et de notation

Suite à l'ensemble des visites, des réunions de restitution et de notation sont organisées dans les locaux de l'AERES, par panel disciplinaire. Chaque réunion comprend les présidents de comité d'experts (ou leur représentant en cas d'indisponibilité du président) des unités du panel ainsi que les délégués scientifiques de l'AERES concernés. Chaque réunion est présidée par le délégué scientifique coordinateur correspondant ou son représentant. Les participants disposent de l'ensemble des rapports des unités du panel.

La notation finale est faite en suivant les instructions du document annexe : "Processus de restitution et de notation".

Quand, pour différentes raisons, la notation ne peut pas être faite suivant cette procédure, elle est effectuée par le délégué coordinateur en concertation avec les délégués scientifiques. Cette procédure doit rester exceptionnelle.